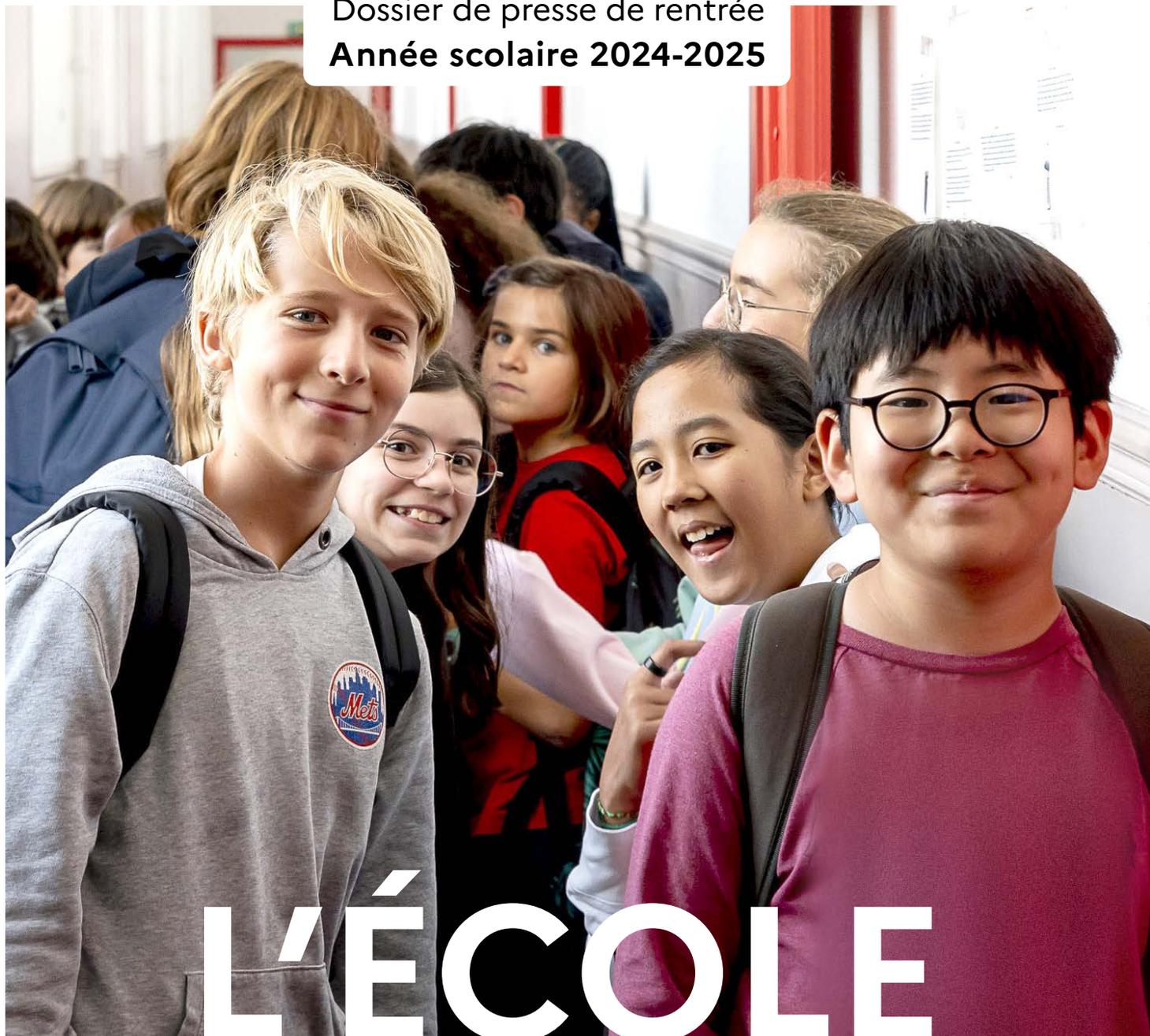




**ACADÉMIE
DE DIJON**

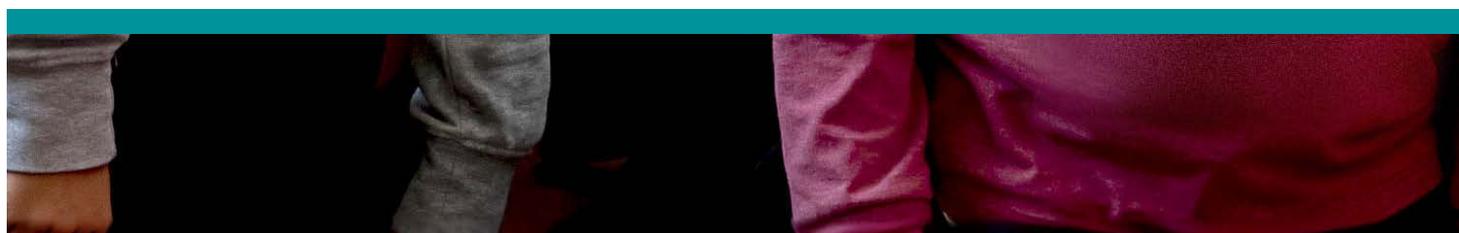
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse de rentrée
Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE

change la vie !





Sommaire

Chiffres clés de l'académie de Dijon	p. 4
La région académique : champs d'actions	p. 5

1_ PORTER ATTENTION À CHACUN, POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6 ^e et en 5 ^e	p. 8
La classe « prépa-seconde »	p. 9
Promouvoir le développement des CPS dans l'académie	p. 10
Égalité filles-garçons	p. 11

2_ FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées aux origines	p. 20
Faire vivre les valeurs de la République	p. 15
Lutte contre le harcèlement, une priorité ministérielle	p. 16
Le déploiement des pôles d'appui à la scolarité en Côte-d'Or	p. 18
Les jeux olympiques et paralympiques 2024	p. 20
30' d'APQ et 2 heures sup' de sport au collège	p. 21

3_ TRANSCENDER LES MURS DE L'ÉCOLE !

Les Territoires éducatifs ruraux dans l'académie	p. 24
Le groupe académique parents-École	p. 26
La mobilisation académique pour la transition écologique	p. 28
Mémoire et citoyenneté	p. 30
Le SNU au cœur des établissements, grâce aux classes et lycées engagés	p. 32
Le passeport ÉDUCFI - Le passeport ÉDUDROIT	p. 33

4_ OSER L'INNOVATION

Le déploiement de l'IA dans l'académie	p. 36
Une démarche participative	p. 38

5_ SOUTENIR LES DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES

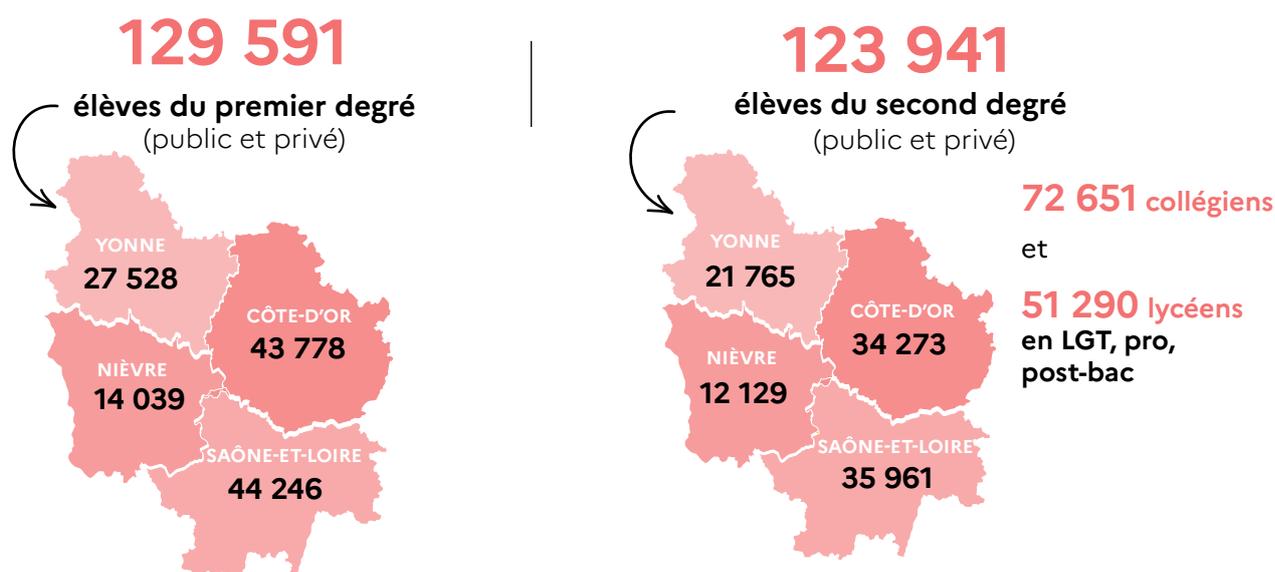
Former les professeurs en continu	p. 42
Rejoindre l'éducation nationale ! Un portail unique au service de l'efficacité du recrutement	p. 44

Chiffres clés de l'académie de Dijon

LES ÉLÈVES

253 532

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ (public et privé)



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 923

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

1 604
écoles

182
collèges

74
lycées et Erea
(établissement régional
d'enseignement adapté)

LES PERSONNELS

26 776

Enseignants et personnels engagés auprès des élèves⁽¹⁾

8 173 enseignants du premier degré

10 862 enseignants du second degré

7 744 personnels non enseignants

LES DIPLÔMES ⁽²⁾

89,1 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

91,7 % Taux de réussite au baccalauréat général et technologique

LE BUDGET

1,785 milliards d'euros pour l'année civile 2024

(1) Prévisions 2024
(2) Session 2024, données provisoires.

Champs d'actions de la région académique



JEUNESSE, ENGAGEMENT



Offrir un cadre à chaque jeune lui permettant de s'épanouir au delà du temps scolaire.

MOBILITÉS ET INTERNATIONAL



Encourager les mobilités entrantes et sortantes et permettre à chaque élève de donner une dimension internationale à sa scolarité.

NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION



Faire émerger une culture commune des pratiques numériques et de l'enseignement hybride et travailler à un égal accès au numérique pour chaque élève

ARTS ET CULTURE



Construire des parcours qui permettent à chaque jeune d'accéder aux arts et à la culture tout au long de sa scolarité

INFORMATION ET ORIENTATION



Développer l'ambition et accompagner les parcours pour amener les jeunes sur la voie de leur réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION



Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

FORMATION PROFESSIONNELLE



Favoriser l'accès à la voie professionnelle par les formations scolaires, universitaires et en apprentissage dans un continuum Bac -3 / +3 en lien avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) et par les formations tout au long de la vie.

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier à une échelle régionale.





1.

**PORTER ATTENTION
À CHACUN POUR LA
RÉUSSITE DE TOUS**

1 - PORTER ATTENTION À CHACUN POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

L'ESSENTIEL

Mieux répondre aux besoins de chaque élève pour le faire progresser par :

- l'organisation des groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves de 6^e et de 5^e ;
- la mise en place des classes prépa-seconde à la rentrée 2024 ;
- le développement des compétences psychosociales des élèves et des enseignants ;
- la promotion de l'égalité filles-garçons et la lutte contre les violences de genre au sein des établissements scolaires.

LES GROUPES DE BESOINS EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES EN 6^E ET EN 5^E

Nouveau

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). La composition des groupes évolue en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves. Tous les élèves suivent le même programme. Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

Pour assurer la mise en place des groupes au collège à la rentrée 2024, l'académie de Dijon, depuis le mois de janvier, a structuré son accompagnement en plusieurs phases :

Phase 1 : information, mobilisation, accompagnement technique et pédagogique

Cette première phase, à l'attention des inspecteurs et des chefs d'établissement, a permis de donner du sens, de partager les éléments saillants des textes réglementaires, de construire des exemples d'organisation, d'anticiper les implications pédagogiques et de prévoir les formations des enseignants. Des groupes d'appui départementaux ont également été constitués pour répondre aux besoins spécifiques des établissements.

Phase 2 : accompagnement pédagogique des établissements et des professeurs

Les établissements ont bénéficié d'un accompagnement pédagogique par les services départementaux et académiques et par les corps d'inspection sur les thématiques suivantes : l'aide à l'organisation de la mise en place des groupes, la différenciation pédagogique, l'évaluation des élèves et leur autonomie dans les apprentissages.

Des parcours de formation à distance sur ces thématiques sont proposés aux professeurs ainsi que des ressources pédagogiques, directement exploitables en mathématiques et en français. Les professeurs des autres disciplines sont également mobilisés pour contribuer à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Des formations spécifiques leur seront proposées par la suite.

Les inspecteurs de mathématiques et de lettres ont accompagné en mai et juin tous les établissements demandeurs.

Au cours du mois de juin, les équipes pédagogiques des collèges et des écoles de secteur ont travaillé ensemble pour être en mesure de répondre aux besoins des élèves dès leur entrée en sixième.

Phase 3 : suivi de la mise en œuvre des groupes

Un groupe de travail académique assurera le suivi de la mesure. Il associera six établissements laboratoires pour identifier les « bonnes pratiques » et les axes d'amélioration.

LA CLASSE « PRÉPA-SECONDE »

Nouveau

À la rentrée 2024, dans chaque département, au moins un lycée proposera une classe prépa-seconde. Destinée aux élèves volontaires, qui auront été admis en seconde mais n'auront pas obtenu leur diplôme national du brevet (DNB), cette classe prépa-seconde permettra aux élèves de consolider leur passage en seconde à la rentrée 2025. L'accès à cette classe repose sur le volontariat des élèves concernés.

Les 3 objectifs de l'expérimentation :

- consolider les acquis du cycle des approfondissements (cycle 4) et notamment les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- préparer à la classe de seconde envisagée en familiarisant les élèves aux pratiques et aux méthodes du lycée, en vue de favoriser la réussite à l'examen du baccalauréat ;
- confirmer ou mieux définir le projet d'orientation par des présentations sur les formations ou les métiers et des opportunités de rencontres avec le monde professionnel.

Les établissements expérimentateurs dans l'académie :

- lycée professionnel R. Carraz à Chenôve ;
- lycée général et technologique J. Renard Nevers ;
- lycée général Pontus de Tyard à Châlon-sur-Saône ;
- lycée général et technologique C. et R. Janot à Sens ;

La classe prépa-seconde a vocation à intégrer au maximum 24 élèves.

La démarche de projet pédagogique permet d'impliquer l'élève dans une démarche motivante et inductive, qui lui propose d'atteindre, avec d'autres élèves, un objectif commun auquel il adhère.

Accompagnement pédagogique :

Les classes seront accompagnées par des inspecteurs du 2nd degré tout au long de l'année scolaire.

L'évaluation sera proposée aux équipes qui pourront également participer à un parcours de formation à distance transversal traitant de l'autonomie des élèves, la différenciation pédagogique et l'évaluation.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES CPS DANS L'ACADÉMIE

Le développement des compétences psychosociales (CPS) est un enjeu fort pour l'académie et un axe du projet académique 2023-2027 : une école qui protège et assure l'épanouissement des élèves.

Cet enjeu s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes sur la période 2022-2023 ; la génération 2037 devant être la première à avoir bénéficié d'un soutien continu au développement des compétences psychosociales afin de préparer et aider les individus à mieux vivre ensemble, gérer leur stress et réguler leurs émotions (instructions ministérielles, août 2022).

DES LEVIERS POUR PERMETTRE LA RÉUSSITE ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS AU SEIN DE L'ÉCOLE

Pour garantir la réussite et le bien-être de tous, l'école doit être un lieu au sein duquel les relations à soi et aux autres sont positives et sécurisantes. Trois leviers sont mobilisés pour réussir :

- accompagner l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et développer leurs compétences psychosociales pour permettre à chaque enfant, chaque jeune, chaque élève de développer au quotidien l'estime de soi, le vivre-ensemble, acquérir des conduites éclairées et responsables et favoriser le bien-apprendre ;
- intégrer, conscientiser et expliciter les compétences psychosociales au sein des pratiques pédagogiques (approches intégrées et séances spécifiques), de la maternelle au lycée ;
- s'appuyer sur les diagnostics de territoires, s'inscrire dans la durée, suivre et évaluer le développement de ces actions dans tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Les perspectives pour l'année 2024-2025 :

- généralisation du dispositif « Développer les compétences psychosociales dont l'empathie » dans les écoles
- accompagnement des projets CARDIE (cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation) et NEFE (Notre école, faisons-la ensemble) ;
- accompagnement d'un groupe de formateurs CPS dans le 2nd degré, accompagné par Damien Tessier* ;
- réflexion en cours sur la mise en œuvre d'un Laboratoire des CPS avec Omar Zanna** (recherche action sur le changement de perspective, de la maternelle au lycée et le continuum école-collège-lycée à Chenôve)
- expérimentation avec l'association ScholaVie dans les ZEP (zones d'éducation prioritaire) des départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

* Damien Tessier, maître de conférences, laboratoire SENS, université de Grenoble Alpes, Inspé de l'académie de Grenoble.

**Omar Zanna, docteur en sociologie et en psychologie. maître de conférences, UFR Sciences et Techniques de l'université du Maine (Le Mans).

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

C'EST QUOI ?

- Estime de soi
- Gestion des émotions
- Communication efficace permettant de résoudre les défis de la vie quotidienne

POUR QUOI ?

- Favoriser la confiance en soi et la **réussite de tous les élèves**
- Promouvoir **une bonne santé mentale** chez les enfants et les adolescents
- Améliorer le **climat scolaire** en développant les comportements altruistes et prosociaux

COMMENT ?

- Des **séances dédiées** en lien avec les disciplines
- L'expérimentation des **séances d'empathie** à l'école
- Une « **trousse des compétences psychosociales** » en lycée professionnel, facteurs d'une meilleure insertion professionnelle
- La **formation des enseignants**

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Au vu de l'analyse genrée des résultats des élèves de l'académie de Dijon aux évaluations nationales, l'académie a pu mettre au jour, dans le cadre du conseil des savoirs fondamentaux, les grandes disparités entre les filles et les garçons, en termes de réussite selon les disciplines et en termes de choix d'orientation. Afin de lutter contre ces écarts, qui se traduiront par des inégalités sur le marché du travail, l'adoption d'une pédagogie égalitaire et un travail sur les représentations stéréotypées sont des leviers d'action essentiels qui doivent faire partie de la formation initiale et de la formation continue des personnels de l'éducation nationale.

L'académie de Dijon a constitué un groupe de formatrices et de formateurs « égalité » qui seront en mesure de former les personnels en établissement sur tout le territoire. Ce groupe a bénéficié d'une première journée de formation sur la pédagogie égalitaire dispensée par Marion Monnet, maîtresse de conférences à l'institut de recherche sur l'éducation de Dijon (IREDU), spécialiste de ces questions. Il sera à terme amené à être mobilisé sur d'autres thématiques, telles que la prévention des violences sexistes et sexuelles, ou encore la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Ces formations de personnels s'inscrivent également dans une démarche de labellisation des établissements du second degré : le label « égalité filles-garçons » vise à rendre visibles l'ensemble des actions engagées dans le domaine pédagogique et éducatif pour transmettre et faire vivre l'égalité.

FOCUS

23 établissements labellisés Égalité filles-garçons dans l'académie

Pendant l'année scolaire 2023-2024, 14 établissements ont été labellisés « égalité filles-garçons », portant à 23 le nombre d'établissements labellisés dans l'académie.







2.

**FAVORISER LE
VIVRE-ENSEMBLE**

2 FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

L'ESSENTIEL

Assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves au sein des établissements scolaires par :

- les actions de sensibilisation et de remédiation pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme ;
- la formation des personnels enseignants et d'éducation pour faire respecter les valeurs de la République et la Laïcité ;
- le plan de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- la mise en place expérimentale des pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour améliorer l'inclusion scolaire ;
- l'implication dans les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- la pratique accrue d'activités sportives pour améliorer la santé des élèves.

LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES AUX ORIGINES

→ Bilan 2023-2024

Les nombreux partenariats de l'académie ont permis cette année des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Par exemple :

- une formation d'enseignants animée par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour aborder les enjeux mémoriels de l'esclavage ;
- des ateliers sur les préjugés et stéréotypes racistes ou antisémites, proposés aux élèves de plusieurs collèges de Saône-et-Loire et lycées de Côte-d'Or par le Mémorial de la Shoah ;
- le concours La Flamme de l'égalité proposé par la Ligue de l'enseignement et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour lutter contre le racisme ;
- le projet « Say it loud : s'opposer, se révolter avec les moyens actuels contre toutes les formes d'esclavage d'hier et

d'aujourd'hui » (prix académique pour les 61 élèves de CM2, 6^e et 4^e du collège Le Chapitre et de l'école Clemenceau à Dijon.

Des ressources pédagogiques ont été proposées aux enseignants pour les aider à répondre aux questions des élèves sur l'actualité nationale et internationale, les attentats terroristes et le conflit au Moyen-Orient, en complément du vade-mecum national « Agir contre le racisme et l'antisémitisme ».

Les établissements confrontés à des faits racistes ou antisémites ont tous été **accompagnés** par l'équipe académique Valeurs de la République.

De nombreux projets mémoriels, menés par les établissements et soutenus par le rectorat, intègrent une forte dimension de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République... » article L. 111-1 du Code de l'éducation

Promouvoir les principes et les valeurs qui fondent notre contrat social est au cœur du projet républicain. Appliquer le principe de laïcité, c'est refuser d'assigner un élève à ses convictions religieuses, réelles ou supposées, pour ne voir exclusivement en lui qu'un élève et un enfant de la République.

CONSOLIDER LE DISPOSITIF NATIONAL ET ACADÉMIQUE

L'académie est pleinement mobilisée pour favoriser le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité à l'École, en s'engageant à :

- développer une politique de prévention des atteintes aux valeurs de la République au sein des écoles et des établissements scolaires ;
- consolider l'action et la formation de l'équipe académique « valeurs de la République » ;
- renforcer l'accompagnement des équipes de direction, en cas d'atteinte aux valeurs de la République ;
- soutenir les professeurs et les personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi des situations dans le temps ;
- soutenir et accompagner les victimes en cas d'atteinte aux valeurs de la République (racisme, antisémitisme...).

FOCUS

Le plan de formation des personnels et l'accompagnement des établissements se poursuit avec détermination.

En 2023 - 2024 :

3 000 agents sensibilisés ou formés à la laïcité toutes catégories ou fonctions confondues (formation complète d'une journée).

24 formateurs académiques mobilisés

Une attention particulière a été portée aux équipes de vie scolaire avec une formation spécifique dédiée aux CPE de l'académie. Des formations spécifiques ont également été déployées pour les enseignants stagiaires, les professeurs contractuels et les représentants des parents d'élèves.

Aucune atteinte aux valeurs de la République ne doit rester sans réponse au sein de nos écoles et de nos établissements scolaires. Tous les cadres de notre académie sont mobilisés pour faire de cet objectif collectif une réalité.

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, UNE PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ DANS L'ACADÉMIE

La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité ministérielle et académique.

4 Création de :
postes de responsables
départementaux

1 poste de responsable
académique

Une « **équipe ressource pHARe** » formée à la **prévention, la détection et la résolution des situations de harcèlement** dans chaque établissement scolaire et chaque circonscription d'écoles

Des coordinateurs « lutte contre le harcèlement » dans chaque établissement du **second degré** à la rentrée 2024

Deux numéros de téléphone permettent de signaler une situation de harcèlement scolaire :

Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :



Numéro vert académique :



Un plan inédit de formation

L'ensemble des circonscriptions d'école et l'immense majorité des collèges ont bénéficié de deux années de formation au programme pHARe, via leurs équipes ressources.

Les lycées, qui ont tous intégré le programme pHARe à la rentrée 2023, et quelques autres collèges ont bénéficié de leur première année de formation qui se poursuivra cette année.

Dès cette année, une journée de formation à la lutte contre le harcèlement sera dispensée à la totalité des personnels en école et en établissement.

Objectif : 100 % des personnels formés d'ici 2027.

NOUVEAUTÉS 2024

Pour les familles

- **Plateforme de sensibilisation** « Non au harcèlement – des clés pour les familles »
- **Information annuelle dispensée aux parents d'élèves** concernant l'apprentissage de la citoyenneté numérique, notamment l'interdiction du harcèlement dans l'espace numérique, en lien avec PIX

Pour les élèves

- **Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** rempli par tous les élèves, du CE2 à la terminale, lors de la journée nationale Non au harcèlement pour diagnostiquer les situations de harcèlement
- **Généralisation des cours d'empathie** dans les écoles
- **Attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux**, ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils, **obligatoire pour tous les élèves de 6^e**

Pour les personnels

- **Formations en présentiel** organisées par l'académie pour l'ensemble des personnels en complément du parcours d'autoformation
- **Parcours d'autoformation spécifique** pour les chefs d'établissement
- **Parcours e-Inspé** à l'attention des professeurs stagiaires et néo-titulaires



— LE DÉPLOIEMENT DES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS) EN CÔTE-D'OR

Bâtir une École plus inclusive constitue un enjeu fondamental d'équité, avec l'ambition que chaque élève bénéficie des conditions permettant sa réussite. C'est dans ce contexte que, lors de la Conférence nationale du handicap du 23 avril 2023, plusieurs mesures ont été adoptées parmi lesquelles la transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le département de la Côte-d'Or sera, avec trois autres départements de France, préfigurateur de la mise en œuvre des PAS à la rentrée 2024. Dans cette perspective, le département a été doté de 17 postes supplémentaires d'enseignants pour assurer la fonction de coordonnateurs de PAS.

Dans le cadre d'un partenariat étroit et renforcé avec l'Agence régionale de santé (ARS), cette mesure vise à améliorer l'accueil et le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'accompagnement de leurs familles et l'appui aux équipes pédagogiques, avec l'objectif de déployer et de coordonner des solutions de premier niveau rapides et adaptées :

- aménagements et adaptations pédagogiques ;
- matériel adapté aux besoins de l'élève ;
- appui ponctuel de professionnels de l'éducation nationale (psychologues scolaires, infirmiers ou infirmières, assistants sociaux ou assistantes sociales, personnes ressources ...) ou de professionnels du secteur médico-social.

Le PAS est une organisation territoriale constituée d'un regroupement d'écoles et d'établissements publics et privés sous contrat. En Côte-d'Or, 17 pôles d'appui à la scolarité rendent possible le maillage de l'ensemble du territoire. Le partenariat avec l'ARS permet de conduire cette nouvelle modalité d'accompagnement avec trois organismes gestionnaires du secteur médico-social : VYV3-Bourgogne, UGECAM-BFC et les PEP-CBFC.

Chaque PAS est piloté par un chef d'établissement, un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré en charge d'une circonscription et un directeur du secteur médico-social. Point d'entrée des demandes des familles, des professeurs, des directeurs d'école et des chefs d'établissement, il est coordonné à temps plein par un personnel de l'éducation nationale déchargé, qui a pour

missions principales l'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que l'expertise du besoin en matière pédagogique et éducative.

Le PAS bénéficie aussi d'un éducateur à temps plein, dédié, déployé par l'équipe médico-sociale. Ils forment l'équipe permanente du PAS et constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération. L'équipe du PAS comprend, en outre, le gestionnaire des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH), des AESH et des personnels médico-sociaux.

FOCUS

Les chiffres clés de l'école inclusive dans l'académie

Les élèves

10 387 élèves

reconnus en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

(+ 6 % par rapport à la rentrée 2023)

3 012 élèves*

scolarisés en **ULIS**

*prévision

5 572 élèves

accompagnés par un ou une **AESH**

Les dispositifs

1 877

ETP d'AESH

41 **SEGPA**

scolarisés en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

3 **EREA**

(Joigny, Beaune et Charnay-lès-Mâcon)

160

dispositifs ULIS en 1^{er} degré et

132

dispositifs ULIS en 2nd degré

Stratégie autisme

12 **UEMA**

7 **UEEA**

2 **DAR**

à la rentrée 2024

Numéros des cellules d'écoute départementales et de réponse aux familles :

03 80 44 87 + numéro du département

(ex Côte-d'Or : 03 80 44 87 21)

ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire
AESH : accompagnants d'élèves en situation de handicap
SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté
UEMA : unités d'enseignement (autisme) en maternelle
UEEA : unités d'enseignement (autisme) en élémentaire
DAR : dispositif d'autorégulation

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Engagée depuis 2019 dans le dispositif Génération 2024, l'académie de Dijon a déployé son activité sur :

la labellisation Génération 2024 :

« Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant ».

À ce jour :

167 établissements labellisés

dont **77 écoles**

59 collèges **26 lycées**

1 EREA, 1 MFR, 2 ESR

EREA (établissement régional d'enseignement adapté),
MFR (maison familiale rurale),
ESR (établissement de santé de référence)

La classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat

En référence à la circulaire n° 2019-016 du 11/02/2019. Ce dispositif a été initié en juin 2019 sur la base de 36 élèves de classe de 5^e de l'académie. Basé sur le volontariat, ce dispositif était destiné à constituer un groupe de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

À ce jour, 29 de ces élèves sont toujours inscrits dans ce dispositif et participent au regroupement annuel avec leurs homologues de l'académie de Besançon. Dans ce cadre, 25 d'entre eux, accompagnés par des enseignants d'EPS qui suivent ce dispositif depuis sa création et en partenariat avec la DRAJES et l'UNSS, se sont déplacés aux Jeux olympiques du 29 juillet au 01 août 2024.

Ma classe aux Jeux paralympiques

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, 53 établissements de l'académie de Dijon se déplaceront aux jeux paralympiques à Paris entre le 2 et le 6 septembre. Cela concerne 24 écoles, 21 collèges, 10 lycées, 1 EREA, 1 MFR, 1 IME pour un effectif global d'un peu plus de 3 000 élèves et accompagnateurs. En déplacement à la journée, ils assisteront, selon les établissements, à une session de tennis fauteuil, de para athlétisme, de basket fauteuil, de cécifoot, de boccia, de para haltérophilie, de para tennis de table ou de para judo.

À ces axes phares s'ajoutent le travail au quotidien des équipes d'enseignants d'EPS, d'autres disciplines et des services de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire). Leurs actions ont également été mises en avant lors de temps dédiés comme la Semaine olympique et paralympique dont la 8^e édition s'est tenue cette année du 2 au 6 avril 2024 pour célébrer les Jeux de Paris 2024 et les athlètes du monde entier, la journée du mercredi 5 juin, à J-50 de l'ouverture des Jeux olympiques, avec l'appui notamment de l'UNSS et d'autres partenaires.



Lycée Boivin - Chevigny-Saint-Sauveur (21)

— 30' D'APQ ET 2 HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE SPORT AU COLLÈGE

LE SPORT À L'ÉCOLE, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

L'organisation par la France des Jeux olympiques et paralympiques a été l'occasion de cultiver l'héritage sportif des jeux, en dynamisant la pratique de trente minutes d'activité physique quotidienne dans le 1^{er} degré, en pérennisant la Semaine olympique et paralympique et en renforçant l'offre sportive dans le 2nd degré, avec le dispositif 2 heures de sport en plus dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (30' APQ) s'inscrit dans le cadre de la démarche « École promotrice de santé ». Cette mesure participe de l'héritage des jeux olympiques et paralympiques. Son déploiement généralisé depuis la rentrée de septembre 2022 vise à lutter contre les effets de la sédentarité pour rechercher la santé et le bien-être des élèves au bénéfice de leurs apprentissages.

L'enquête de janvier 2024 révèle que 90,4 % des écoles qui ont répondu, pratiquent les 30' d'APQ même partiellement et 41,4 % estiment que cela a des effets positifs sur l'attention, la disponibilité et la concentration des élèves.

100 % des écoles de notre académie ont reçu un kit sportif Génération 2024 pour accompagner la mise en œuvre du dispositif.

Tout au long de l'année, des athlètes issus de différents sports et handisports sont venus à la rencontre d'élèves dans les 4 départements de l'académie. Ils ont échangé sur leur passion sportive et leur parcours. Ils ont aussi partagé avec nos jeunes élèves un moment d'activité physique.

Deux temps forts dans l'année scolaire ont été privilégiés pour ces rencontres : la rentrée scolaire de septembre et la Semaine olympique et paralympique.

UN DÉFI APQ ACADÉMIQUE

Pour dynamiser la mise en œuvre des 30' APQ, l'équipe des référents départementaux APQ a construit un **défi académique**. Il a été déployé du 11 au 29 mars 2024, concernant :

173 enseignants en Côte-d'Or,

85 enseignants dans la Nièvre,

145 enseignants en Saône-et-Loire,

et **195** enseignants dans l'Yonne.

LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES, UN OBJECTIF DU PARCOURS DE SANTÉ

L'équipe académique d'EPS a construit les bases d'une formation au parcours de santé qui pourra être développée cette année scolaire dans chaque département. Elle vise à accompagner les enseignants dans la construction du parcours au service du développement des compétences psychosociales, de la santé et du bien-être de leurs élèves.

DEUX HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Nouveau

Les 2 heures supplémentaires de sport par semaine proposées aux collégiens les plus éloignés de toute pratique sportive pourront se déployer dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2024. En dehors de l'EPS, ce dispositif s'appuie sur des partenaires sportifs pour proposer une offre différente et ludique dans le cadre de l'accueil élargi de 8 h à 18 h dans les collèges d'éducation prioritaire.





3-

**TRANSCENDER LES
MURS DE L'ÉCOLE !**

3 - TRANSCENDER LES MURS DE L'ÉCOLE !

L'ESSENTIEL

Ouvrir l'École, l'ouvrir à son territoire géographique, aux défis sociétaux, mieux accueillir les partenaires, en premier lieu les parents, par :

- le dynamisme des réseaux des TER (territoires éducatifs ruraux) ;
- la relation parents-École ;
- des actions concrètes pour la transition écologique ;
- l'engagement des élèves dans des actions mémorielles et citoyennes ;
- la création de classes et lycées engagés.

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX DANS L'ACADÉMIE

Chaque Territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'un collège et de ses écoles de rattachement. Le périmètre géographique des Territoires éducatifs ruraux est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et peut rayonner au-delà des collectivités d'implantation des écoles, collèges et éventuels lycées identifiés par les recteurs.

Le programme national Territoires éducatifs ruraux se décline en 5 items :

- ❖ une problématique : il s'agit de répondre aux enjeux des territoires ruraux concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les acteurs locaux afin de garantir la réussite des élèves en milieu rural ;
- ❖ un pilotage : il est pédagogique, partenarial et partagé ouvrant des espaces d'échanges et de réflexion collégiale entre l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les services de l'État, les associations et les parents d'élèves ;
- ❖ un défi : les territoires éloignés posent à l'École un défi spécifique du fait de leurs singularités (dispersion de l'habitat et des équipements publics, éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, déprise démographique, difficultés économiques) qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux pour créer de l'intelligence collective ;

❖ une question : comment, de sa place, chaque acteur (élu, entrepreneur, association, citoyen etc.) peut-il accompagner l'apprenant (l'élève, l'enfant, l'adolescent) sur les temps scolaires et périscolaires ?

❖ une priorité : favoriser l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque élève et à chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

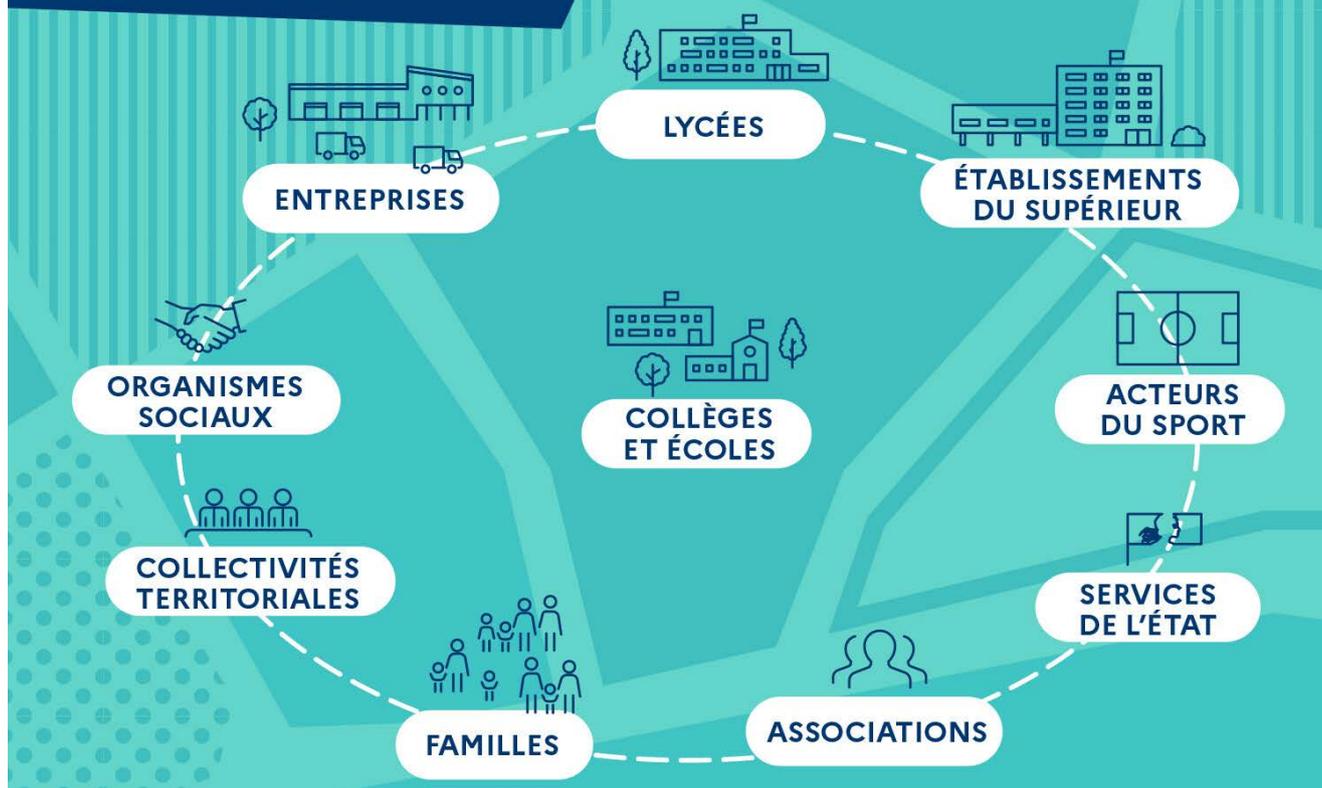
UNE JOURNÉE DÉDIÉE AU PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

Afin de soutenir la dynamique des Territoires éducatifs ruraux dans l'académie, un séminaire académique regroupant tous les pilotes et les coordonnateurs des TER sera organisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025. Il aura pour thématique le pilotage pédagogique des TER et s'articulera autour des axes de travail suivants :

- ❖ les enjeux et le fonctionnement des comités de pilotage ;
- ❖ l'évaluation des actions mises en place dans les TER ;
- ❖ l'entrée partenariale et les enjeux partagés.

Cette journée aura également pour objectif de faire réseau et de créer du lien, en amenant les différents TER de l'académie à partager des pratiques, idées et outils qui pourront être mutualisés.

LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL UN RÉSEAU DE COOPÉRATION



3 LEVIERS

Renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux

- Collaboration étroite avec les services de l'État, les collectivités territoriales et organismes sociaux
- Partenariats avec les associations et établissements du supérieur
- Partenariats avec les acteurs économiques
- Participation de l'École au rayonnement et au développement de son territoire

Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir

- Accès à une offre d'enseignement riche et diversifiée
- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité
- Valorisation des différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) de l'enfant et du jeune
- Sécurisation des transitions (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur)

Renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels

- Développement des réseaux d'établissements et d'enseignants
- Réflexion avec les collectivités sur les aides au logement et aux transports
- Mise en valeur des innovations pédagogiques dans les classes multiniveaux
- Renforcement de la formation continue et interprofessionnelle

LE GROUPE ACADÉMIQUE PARENTS-ÉCOLE

Pour compléter l'action quotidienne de tous les personnels de l'académie qui œuvrent à consolider le lien parents-École, le groupe académique Parents-École a été créé en novembre 2023. Il pilote et régule plusieurs actions qui concourent au même objectif :

- **informer les parents et échanger avec eux** sur des thématiques d'intérêt partagé, trouver des leviers, et produire des référentiels et des outils qui seront mis à disposition des établissements scolaires, en conjuguant les regards et en associant la compétence et l'expertise de chacun.

Ce groupe s'inscrit en résonance avec le projet académique et le champ des sujets traités en lien avec les DASEN.

LES MERCREDIS DES PARENTS



Des webinaires tous les mois à 20h.

Objectif : favoriser la communication avec les parents et les aider à s'approprier l'itinéraire scolaire de leurs enfants

→ Les thèmes traités :

- « Les aides financières apportées aux familles dans le cadre de la scolarité de l'enfant » ;
- « Transition école-collège-lycée : comment les parents se reconnaissent dans le parcours de l'élève ? » ;
- « Comment bien préparer sa rentrée ? ».

LES ÉMISSIONS DE WEBRADIO AVEC INTERVIEWS D'EXPERTS ET PODCASTS

Les podcasts ont pour objectif d'informer les parents. Une première coopération avec radio Prévert (71) a eu lieu en mars 2024. Ces podcasts font l'objet d'une bibliothèque hébergée sur le site académique.

Les thèmes des 4 premiers podcasts :

- La bienveillance est un mot qui revient souvent dans le monde éducatif : comment est-elle appliquée concrètement à l'école ?
- L'actualité des Jeux olympiques nous sensibilise au sport : mais au fait, qu'est-ce que le savoir-nager ? Dans quelle condition peut-on l'obtenir ? Est-il obligatoire ?
- Les élections européennes qui ont lieu cette année nous questionnent en tant que parents : et si notre enfant partait étudier dans un pays européen ?
- L'actualité nous le rappelle souvent de façon dramatique : la sécurité routière est un enjeu majeur pour les jeunes : comment leur enseigner les règles qui sauvent des vies ?

LES GROUPES DÉPARTEMENTAUX PARENTS

Des groupes pour produire des outils et les mettre à disposition des établissements scolaires

→ L'objectif des groupes départementaux parents :

- recenser sur le terrain les outils existants sur la thématique choisie auprès de chefs d'établissements qui ont accepté de partager leurs stratégies et leurs actions ;
- synthétiser les outils partagés et présenter les travaux au groupe de pilotage.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE (NEFE) IMPLIQUANT LES PARENTS

Dix projets NEFE dont les thématiques associent les parents sont recensés. Un projet se distingue, celui de l'école primaire Gustave Courbet à Champforgeuil (71) intitulé « **Le code et la programmation comme axe mobilisateur autour du projet d'école** ». Il a été conçu suite à l'alerte des parents d'élèves aux équipes pédagogiques sur les usages des écrans des élèves dans la sphère familiale. Un plan d'action centré sur l'apprentissage du code et de la programmation a été réfléchi : l'idée est aussi d'établir un lien avec les familles et de les impliquer autour d'événements « ludo-informatiques » qui permettent de mettre en valeur le travail des élèves et de renforcer l'implication des parents.

LA FORMATION DES PERSONNELS

Former les personnels à la communication avec les parents est incontournable pour améliorer la transmission des informations et les modalités de dialogue avec les familles. Des actions de formation ont été élaborées, en coopération avec l'EAFC.

— LA MOBILISATION ACADÉMIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'académie est pleinement mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité. Les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

Des actions concrètes pour la transition écologique en lien avec la mission académique d'éducation au développement durable.

Plus de 300 écoles et établissements scolaires de l'académie ont reçu le label national E3D (école ou établissement en démarche de développement durable), ainsi que 6 lycées agricoles et 13 lycées de la Mission laïque Française (au Maroc, au Liban, en Égypte, en Espagne, en Italie, en Côte d'Ivoire).

De nombreux élèves se sont engagés activement l'année dernière, en particulier dans la transition écologique et énergétique, à travers différentes actions concrètes, menées avec des collectivités territoriales, des structures de l'État, la Fondation Tara Océan, Agence régionale de la biodiversité (ARB), le Campus des métiers et qualifications, l'association Bourgogne-Franche-Comté nature, le Cerema (Climat et territoires de demain).

À titre d'exemples :

• Soutenu par le conseil départemental de la Côte-d'Or et la mission académique EDD, le dispositif « Génération(s) Écollèges Côte-d'Or » a permis aux élèves issus de 26 collèges d'imaginer et de réaliser 203 projets parmi 12 thématiques liées au développement durable. La solidarité (43 projets), l'environnement (41), les déchets (36) et l'égalité homme-femme (20) ont particulièrement inspiré les collégiens. Les meilleurs projets de chaque catégorie, ainsi que les établissements les plus engagés, ont été récompensés par des prix et des trophées décernés lors d'une cérémonie organisée par le conseil départemental.

• En mai, 230 collégiens et lycéens de toute l'académie et plusieurs écodélégués libanais ont participé au « Congrès junior : plastique à la loupe », soutenu par le conseil régional et coorganisé par la Fondation Tara Océan,

la mission académique EDD, le jardin de l'Arquebuse et Latitude 21. Cette journée d'étude sur l'impact des plastiques dans les océans a permis aux élèves de valoriser leurs travaux de sciences participatives sur les microplastiques, de présenter leurs vidéos « Graines de reporters scientifiques » sur la pollution plastique, d'échanger avec des scientifiques et chercheurs de renommée mondiale, mais aussi de découvrir le rôle des élus du conseil régional dans le traitement des déchets plastiques. Quatre ateliers participatifs ont permis d'observer la biodiversité aquatique, de découvrir l'importance de l'eau et l'exposition « Océan. Ici commence la vie ».

• Accompagnés par le Cerema d'Autun, les élèves de 6 collèges de Saône-et-Loire ont réfléchi à la réduction de l'empreinte carbone de leur établissement dans le cadre du « Challenge Cube.S ». Avec 29,08 % d'économies d'énergie, le collège de Sennecey-le-Grand a remporté le second prix national. Le collège de Saint-Germain du Plain a remporté le prix national de la meilleure animation générale.

• En plantant 900 arbres et arbustes, tous les élèves de sixième du collège Paul Bert d'Auxerre ont créé une haie bocagère pour la commune de Coulanges-la-Vineuse et ainsi expérimenté l'opération « Un enfant, un arbre » lancée par le Président de la République en novembre 2023.

• 8 classes de CAP de l'académie ont mené un projet pédagogique environnemental dans le cadre du SNU et du dispositif « classes engagées ».

• Rédigée par la mission académique EDD et l'association Bourgogne-Franche-Comté nature, la revue scientifique *Nature junior* est diffusée dans tous les établissements de la région académique, ainsi que les lycées agricoles. Cette année, elle a permis aux élèves de découvrir « le monde de la nuit », en particulier les activités de la biodiversité nocturne.

→ **L'éducation au développement durable : un engagement citoyen renouvelé pour l'année 2024-2025**

Les nouveaux programmes d'éducation morale et civique, publiés le 13 juin 2024, entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2024 dans les classes de CP (début cycle 2), CM1 (début cycle 3), 5^e (début cycle 4) et 2nde professionnelle, technologique et générale (début cursus aux

lycées). Ils intègrent une approche d'éducation au développement durable. En effet, ils rappellent que la citoyenneté républicaine implique « la prise de conscience écologique, l'engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité ».

- En CP, sera expliqué « le respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives » ;
- En CM1, « le lien entre civisme et conscience écologique, la sobriété numérique » seront les thématiques développées ;
- En 5^e, seront étudiés, en lien avec l'objectif de développement durable ODD 3 de l'ONU, « la solidarité, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux » ;
- En CAP, « la charte de l'environnement, la responsabilité sociétale des entreprises, les conférences internationales et les 17 ODD de l'ONU » seront au cœur des réflexions des élèves ;
- En seconde, « droits environnementaux, conférences internationales sur les enjeux climatiques, responsabilité des entreprises » seront proposés également à la réflexion des élèves.

Publié en 2023 par le Conseil supérieur des programmes, le référentiel de compétences de l'éducation au développement durable poursuivra sa mise en œuvre graduelle du cycle 1 à la terminale grâce à la sortie de nouveaux repères de progression sur la gestion des ressources minérales, l'aménagement durable des territoires et le numérique.

Une offre de formation variée sera proposée aux enseignants, en lien avec nos partenaires Réseau Canopé et l'agence régionale de la biodiversité, sur les thématiques du climat et du développement durable.

Tous les partenariats et tous les dispositifs 2023-24 seront reconduits en 2024-25 et, dans la mesure du possible, le nombre des élèves bénéficiaires sera accru.

D'ores et déjà, 10 établissements se sont inscrits à « Plastique à la loupe » pour l'an prochain, 9 « classes engagées » ont été labellisées pour conduire l'an prochain un projet environnemental, 5 classes sont inscrites à « Graines de reporters scientifiques ».

D'autres actions seront proposées à partir de la rentrée comme « Ma Terre en classe », un serious game sur la transition énergétique pour les lycéens ou le « PolarPODiBus » qui parcourra les écoles et les établissements de l'académie pour faire découvrir l'océan Austral et le milieu de l'Antarctique.

L'ENGAGEMENT DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Depuis la rentrée 2020, des éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée (possible dès les classes de CM1 et CM2). Un binôme d'éco-délégués est également élu au sein de chaque conseil de la vie collégienne (CVC) et de chaque conseil de la vie lycéenne (CVL) ainsi qu'aux niveaux académique (CAVL) et national (CNVL). Ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves et s'investissent dans des projets concrets avec les enseignants et des partenaires.

Les ressources mobilisables auprès des éco-délégués font l'objet d'une promotion particulière lors des semaines européennes du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2024) et des semaines de l'engagement.

Une simulation d'une conférence des parties (COP) sur le climat sera organisée à Paris en octobre 2024 en partenariat avec l'Agence française de développement et mobilisera les éco-délégués des CAVL.

NOUVEAU

2024-2025 : l'Année de la mer

À l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin 2025, l'année scolaire 2024-2025 est déclarée Année de la mer.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte, avec de nombreux partenaires, de multiples dispositifs pédagogiques qui concernent la mer. Ils seront diffusés en début d'année scolaire auprès des équipes éducatives.

Deux événements consacrés au thème de la mer ont été inscrits dans le programme national de formation 2024-2025 : la 17^e édition du Foredd (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable) et un séminaire national dédié au dispositif des classes à enjeux maritimes.

Un prix spécial Année de la mer est créé pour la session 2025 du Prix de l'action éco-déléguée.

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Au-delà de l'enseignement de l'histoire en classe, l'institution scolaire participe à la politique de mémoire qui met l'accent sur certains faits historiques dans le but de construire une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune.

Les nombreux partenariats de l'académie ont permis :

- de proposer des formations aux enseignants comme « enseigner l'égalité » avec la fondation pour la mémoire de l'esclavage, « La résistance juive pendant la Seconde guerre mondiale » avec le Mémorial de la Shoah, « La Justice en France » avec Parlons démocratie ;
- d'engager les élèves dans des actions mémorielles et citoyennes comme les ateliers hors les murs du Mémorial de la Shoah, la réécriture collaborative du règlement intérieur ou des simulations de débats parlementaires avec Parlons démocratie, les chercheurs de mémoire avec Convoi 6, des fresques de la Justice avec la toute nouvelle association d'avocats Fresque de la Justice.

Les élèves ont participé à des prix et concours mémoriels et citoyens comme La Flamme de l'égalité, Découvrons notre Constitution, le Concours national de la Résistance et de la Déportation, le prix Annie et Charles Corrin, le concours des jeunes ambassadeurs - ambassadrices, les Petits Artistes de la Mémoire... Certains travaux ont d'ailleurs été distingués au niveau national :

- le « Projet K. : de l'effacement à la réhabilitation » du collège Clos de Pouilly de Dijon, récompensé par une mention spéciale du Prix Annie et Charles Corrin dédié à la mémoire de la Shoah ;
- le documentaire « Marcelle Pardé » du collège Marcelle Pardé de Dijon a reçu le 27 mai 2024 (Journée nationale de la Résistance) un prix national du CNRD 2023. Une classe du collège Claude Tillier de Cosne-Cours-sur-Loire a été l'une des 9 classes de collège reçues à l'Assemblée nationale en juin 2024 dans le cadre de la première édition du Parlement des enfants ouverte aux 6^e (concours jusque-là réservé aux classes de CM2) ;

- le projet « Manouchian, une vie de combats » du collège Rameau de Dijon, réalisé dans le cadre de l'appel à projets national Manouchian, a permis aux élèves d'être invités à l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian le 21 février 2024. Le film documentaire réalisé par les élèves a été mis à la disposition de tous les établissements de l'académie par le rectorat afin de participer à l'hommage national rendu au groupe Manouchian.

Des actions mémorielles ont été valorisées par des podcasts sur Radio Shalom Dijon et les élèves ont ainsi eu l'occasion de travailler des compétences orales en enregistrant ces émissions de radio.

Le cycle mémoriel du 80^e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire a été lancé dans l'académie et 24 projets d'écoles, collèges et lycées ont reçu le label « 80^e anniversaire de la Libération ». Une page web académique spécialement dédiée à ce 80^e anniversaire a été créée pour valoriser les nombreuses actions pédagogiques, transmettre les informations envoyées par nos partenaires, annoncer les commémorations... (<https://www.ac-dijon.fr/80eme-anniversaire-de-la-liberation-et-de-la-victoire-130465>).

Le 80^e anniversaire de la Libération et de la Victoire, une des thématiques poursuivies en 2024-2025

Tous les partenariats et tous les dispositifs, concours et prix 2023-24 seront reconduits en 2024-25 et, dans la mesure du possible, le nombre des élèves bénéficiaires sera accru.

En particulier, le cycle mémoriel du 80^e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire continue et 2024-25 et des élèves vont participer aux commémorations de la Libération, nombreuses en septembre, puis à celles de la Victoire en mai 2025.

Les établissements seront encouragés plus encore que d'habitude à faire participer leurs élèves au Concours national de la Résistance et de la Déportation, dont le thème croise cet anniversaire : « Libérer et refonder la France (1943-45) ».

Une formation d'enseignants sera proposée aux enseignants en novembre sur cette thématique au musée de la Résistance en Morvan de Saint-Brisson, en coopération avec l'université de Bourgogne et l'APHG (Association des professeurs d'histoire-géographie) et une

formation sur les Justes de France et les Justes en Bourgogne en mars avec notre partenaire, le Comité français pour Yad Vashem.

Toujours en lien avec ce 80^e anniversaire mais aussi avec les programmes et le plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées aux origines (mesure visite mémorielle pour tous les élèves) et dans le cadre de la région académique, un appel à projet sera adressé à la rentrée aux établissements des académies de Dijon et Besançon : « Parcours mémoriels en BFC ». Ainsi à partir de trois axes mémoriels liés à la Seconde Guerre mondiale en Bourgogne-Franche-Comté, l'un concernant les Justes, le deuxième la présence tzigane et le troisième l'engagement et le sacrifice des tirailleurs pour la Libération, des élèves seront amenés à travailler sur des figures de Justes ou des lieux porteurs de mémoire dans leur territoire. Les 168 Justes et les différents lieux de mémoire identifiés dans la région académique constitueront ainsi un terrain de recherche potentiel pour les élèves. Universitaires, services d'archives, musées de la Résistance, associations et rectorat accompagneront les élèves et les professeurs dans ce projet qui devrait aboutir à une réalisation collective : construction d'une carte régionale de ces lieux mémoriels, avec des podcasts pour chaque lieu et une exposition collective, matérielle et virtuelle, chaque établissement participant réalisant un panneau.

NOUVEAU

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE RÉNOVÉ DU CP À LA TERMINALE

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'EMC entre en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024. Il fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale et porte une même ambition pour tous les lycéens, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle.

Le nouveau programme reprend les thèmes bien identifiés de formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique. Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information.

Il s'accompagne d'une redéfinition du cadre plus général de l'éducation à la citoyenneté, inscrite dans un parcours citoyen, avec des compétences civiques et citoyennes à développer pour acquérir une culture de la démocratie.

Au cycle 4, l'EMC est complétée par 18 heures annuelles consacrées à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Un guide d'accompagnement propose des éléments de cadrage et des exemples de projets à mener en classe ou dans l'établissement (concours, temps forts, partenariats institutionnels et associatifs). Le renforcement de la culture juridique et institutionnelle se traduit notamment par la généralisation du passeport Éducdroit.

Le programme d'EMC encourage plus globalement les élèves à s'investir dans des projets tout au long de leur scolarité, en leur offrant un cadre pour s'engager contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, les LGBTphobies et, plus largement, contre tous les agissements à caractère discriminatoire.

— LE SNU AU CŒUR DES ÉTABLISSEMENTS GRÂCE AUX CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

La note de service du 23 juin 2023 parue au Bulletin officiel n°26 du 29 juin 2023 a posé les fondations de la labellisation « Classes et lycées engagés » (CLE) expérimentée durant l'année scolaire 2023-2024 et reconduite pour l'année scolaire 2024-2025. Véritable levier d'éducation démocratique dans les établissements, la labellisation permet à des lycées d'intégrer le séjour de cohésion du Service national universel (SNU) dans leur projet pédagogique.

Un programme expérimental pour la jeunesse

Le SNU vise à offrir aux jeunes une expérience concrète des valeurs de la République.

La création des Classes et lycées engagés en 2023 appuie la montée en puissance du SNU en offrant une dimension plus collective aux séjours de cohésion volontaires et en renforçant l'idée de culture de l'engagement et d'appartenance à un groupe, en lien avec le parcours citoyen et en articulant davantage les activités du séjour avec les programmes de l'éducation morale et civique (EMC).

La labellisation a été créée à destination des classes de 2nde générale et technologique ou professionnelle ainsi qu'à celles de 1^{re} année de CAP.

Les classes engagées voient leurs élèves participer à un séjour de cohésion de 12 jours sur le temps scolaire dans un centre SNU de la région. Durant ce séjour, les élèves participent à des activités de cohésion et des temps républicains inscrits dans un socle commun de thématiques et d'activités, mais aussi dans une séquence d'engagement spécifique selon le projet pédagogique de la classe. Cette séquence de trois jours répond à une des quatre thématiques appelées « colorations » : défense et mémoire, sports et Jeux olympiques et paralympiques, environnement ou encore résilience et prévention des risques. Elles permettent de découvrir des formes concrètes d'engagement à travers une démarche de projet, tout en valorisant – par des visites et des rencontres – les partenaires locaux.

Un lancement prometteur en Bourgogne

Dans l'académie de Dijon, 27 classes se sont engagées en cette année d'expérimentation, pour des départs entre mars et juin 2024. 346 élèves au total ont rejoint un séjour de cohésion dans le cadre d'une classe engagée. La coloration la plus plébiscitée a été celle de la Défense avec 11 départs, suivie de celle de l'Environnement avec 8 départs.

Parmi les établissements participants, 5 ont été labellisés « Lycées engagés » pour avoir inscrit l'engagement civique comme axe central de leur projet d'établissement, notamment par la création d'au moins deux classes engagées : le lycée Gabriel Voisin de Tournus (4 classes), le lycée Stephan Liégeard de Brochon (2 classes), le lycée Marey de Beaune (2 classes), le lycée Saint-Vincent-de-Paul de Châtillon-sur-Seine (2 classes) et le lycée Roland Carraz de Chenôve (2 classes).



© Julie Bourges - MENJ

FOCUS

Le passeport ÉDUCDROIT

Pour donner une culture juridique aux élèves de 3^e

Ce dispositif, issu d'une collaboration entre le ministère de la Justice et celui de l'Éducation, nationale a été lancé en 2022. Il a pour but de donner une culture juridique aux élèves de 3^e. Il s'inscrit dans les cours d'EMC (enseignement moral et civique) sous la forme de 3 séances d'une durée de 2 heures. Durant les deux premiers cours, les élèves s'interrogent, à travers une étude de cas, sur les fonctions du droit, le caractère de la règle de droit, la hiérarchie des normes, les droits et obligations des individus. La dernière séance permet de comprendre concrètement le fonctionnement de la justice en mettant en œuvre la simulation d'un procès de cyberharcèlement. Le dispositif mobilise également d'autres disciplines avec des professeurs d'histoire-géographie, de classes SEGPA, d'ITEP, de 3^e prépa métiers (économie-gestion) ou encore des professeurs de lettres.

En 2022 - 2023, sept académies se sont lancées dans l'expérimentation dont Dijon, avec 5 collèges engagés puis 20 collèges engagés en 2023 - 2024. L'expérimentation se poursuit cette année, avec l'appui de l'association Parlons démocratie pour accompagner les formations académiques.



FOCUS

Le passeport ÉDUCFI

Le passeport ÉDUCFI, pour aider les élèves à créer leur projet de vie !

L'ÉDUCFI est un dispositif pédagogique qui a pour but d'éveiller les élèves aux réalités de la vie économique et de les préparer à prendre des décisions budgétaires et financières éclairées.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ÉDUCFI

Promouvoir l'éducation financière répond à un triple enjeu social, économique et démocratique : il s'agit de mieux comprendre pour mieux décider. Selon l'OCDE, l'éducation économique budgétaire et financière est une « combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, d'attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même ».

En France, depuis 2016, la Banque de France est l'opérateur national désigné par le gouvernement pour mettre en œuvre et articuler l'éducation économique budgétaire et financière auprès de tous les publics (les jeunes, les personnes en fragilité financière, les entrepreneurs, le grand public).

L'ÉDUCFI, UN DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE POUR ÉVEILLER LES ÉLÈVES AUX RÉALITÉS DE LA VIE ÉCONOMIQUE

L'éducation financière fait partie de la formation du citoyen. Parler d'éducation économique, budgétaire et financière en classe s'intègre dans les programmes des disciplines.

Le Passeport ÉDUCFI s'adresse à tous les élèves de 4^e. Il s'adresse aussi aux élèves de SEGPA, aux élèves de 3^e prépa-métiers et est également ouvert aux élèves de la voie professionnelle.

En collège, les disciplines qui ont porté la sensibilisation à l'éducation économique budgétaire et financière sont nombreuses. Une grande diversité de personnels (enseignant, d'éducation et autres) s'implique.

En lycée professionnel, les contenus abordés par le Passeport ÉDUCFI prennent corps dans des enseignements plus ciblés qu'en collège. De fait, les disciplines qui portent l'éducation économique budgétaire et financière sont souvent les mathématiques, l'économie-gestion et la prévention-santé-environnement (PSE).

4.

OSER L'INNOVATION





4 OSER L'INNOVATION

L'ESSENTIEL

Transformer les pratiques pédagogiques pour être en phase avec les innovations techniques :

- en créant les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux, encourager l'utilisation raisonnée de l'IA
- avec une démarche participative dans le cadre du dispositif « Notre école faisons la ensemble » (NEFE) et du Conseil nation de la refondation (CNR).

LE DÉPLOIEMENT DE L'IA DANS L'ACADÉMIE

Le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) dans l'éducation et dans les pratiques professionnelles des enseignants ne peut s'envisager sans aborder les notions d'éthique et de formation. Notre stratégie académique repose sur des piliers incontournables que sont la sensibilisation, la formation et l'acculturation des différents publics à l'utilisation de ce nouvel outil numérique, afin de garantir un déploiement efficace et harmonieux.

Le déploiement, au travers d'actions spécifiques ciblées, s'adresse à un public varié : les élèves, les enseignants, les cadres et les personnels administratifs, mais aussi les parents et les publics éloignés du numérique.

L'utilisation pédagogique de l'IA sera encouragée, notamment pour le travail personnel et les pratiques éducatives. Des programmes d'accompagnement seront développés pour les élèves qui sont éloignés du numérique.

Des formations continues et initiales seront organisées pour les enseignants, en collaboration avec la délégation régionale au numérique pour l'éducation (DRNE), l'école académique de la formation continue (EAFC) et Réseau Canopé, afin de leur permettre de maîtriser l'utilisation de l'IA dans leurs pratiques pédagogiques. Des ressources pédagogiques, telles que des vidéos, des séminaires et des journées d'information, seront créées et diffusées.

Pour les cadres et le personnel administratif, des formations spécifiques seront mises en place afin d'optimiser les processus métiers, tels que, par exemple, la synthèse, la compréhension et la rédaction de comptes rendus. Des projets pilotes seront lancés pour expérimenter l'utilisation de l'IA dans les tâches administratives et de gestion.

Les parents seront informés et sensibilisés de ces nouvelles pratiques dans l'éducation de leurs enfants, à travers des séances d'information dédiées. Leur implication dans les initiatives liées à l'IA sera encouragée afin de garantir un soutien familial optimal.

Des programmes d'inclusion numérique seront développés pour les publics éloignés du numérique, avec un accompagnement et une formation adaptée. L'accès aux ressources numériques et aux formations sur l'IA sera également facilité pour ces groupes.

La gouvernance et le pilotage de ces initiatives seront assurés par un groupe académique élargi, incluant des services académiques, des chefs d'établissement et des laboratoires de recherche. Ce groupe veillera à la coordination des actions et au suivi des projets expérimentaux, avec une évaluation continue pour garantir un cadre éthique solide.

RELEVER LES DÉFIS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Objectifs

1. Créer les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux afin de définir ensemble les conditions dans lesquelles elle s'insère dans le quotidien des classes ;
2. Encourager une utilisation raisonnée de l'IA à partir de la 5^e, sous contrôle de l'enseignant, en lien avec l'évolution des programmes ;
3. Permettre à l'École d'assurer son rôle dans l'éducation aux médias et la compréhension des avantages et inconvénients des technologies.

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE

- Chaque enseignant peut explorer les usages de l'IA ;
- En classe, l'enseignant doit poser un cadre de confiance pour ne pas exposer les données personnelles des élèves à un système d'IA ;
- Toutes les décisions importantes sont validées par l'enseignant ;
- Dans un souci de vigilance et de réflexivité, il s'agit d'organiser une forme de questionnement régulier, méthodique et délibératif pour développer l'esprit critique des élèves sur le fonctionnement des IA et leur utilisation.

CE QUI PEUT RELEVER OU PAS D'UNE IA



CE QUI DOIT RESTER HUMAIN

- Avoir une intention
- Évaluer et distinguer le vrai du faux
- Comprendre et agir dans des situations complexes
- Avoir une approche intuitive
- Créer
- Réfléchir
- Hiérarchiser
- Avoir une expérience corporelle et sensible
- Donner du sens à une information, une connaissance, une œuvre



CE QUI PEUT ÊTRE TRAITÉ PAR UNE MACHINE

- Calcul et traitement statistique des données massives
- Production de textes, images et sons en réponse à des instructions
- Imitation - Simulation
- Modélisation
- Manipulation de signes
- Apprentissage sans compréhension du sens
- Entraînement

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

« Notre École, faisons-la ensemble » s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation (CNR) et propose aux écoles, collèges, EREA et lycées une démarche participative au service de la construction de projets innovants, d'actions partagées, destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence.

C'est une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les parents et les collectivités territoriales compétentes. Les équipes qui s'engagent mènent un travail commun dans le cadre d'une dynamique collective pour répondre au plus près des besoins des élèves, dans le contexte de l'école et de l'établissement scolaires, et plus largement de leur territoire. Elles sont accompagnées comme il se doit.

Les écoles et les établissements ayant bénéficié d'une évaluation s'engagent souvent dans la construction d'un projet innovant en s'appuyant sur le dispositif « Notre école faisons la ensemble »

Les différents acteurs se demandent collectivement quels défis relever, quelles initiatives porter pour engager les équipes, quels projets pédagogiques amorcer pour nourrir l'action des écoles et des établissements autour de trois principales questions :

- comment faire réussir tous les élèves et mener chacun vers l'excellence ?
- comment garantir le bien-être de tous ?
- comment réduire les inégalités ?

Les projets construits dans le cadre de cette démarche, quand ils le nécessitent et si les écoles et établissements le souhaitent, peuvent bénéficier d'un accompagnement académique et de financements issus du Fonds d'innovation pédagogique (FIP).



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

FOCUS académique



CNR Éducation en chiffres dans l'académie de Dijon Année scolaire 2023-2024

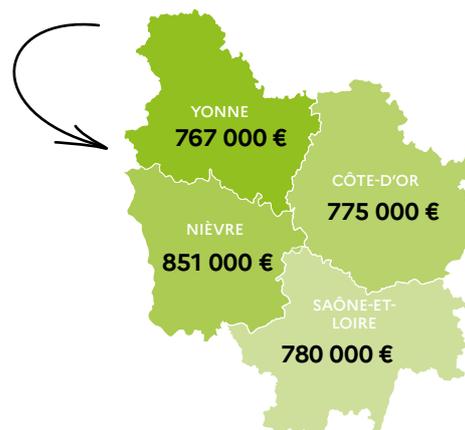
682 écoles ou établissements engagés

283 projets en cours d'accompagnement

244 projets validés

dont **120** financés et validés en écoles
et **124** en établissements

3,2 millions d'euros crédités par le Fonds d'innovation pédagogique.



Au cœur de ces projets, certaines thématiques sont récurrentes :

- la forme scolaire (aménagement des espaces et du temps scolaire) ;
- les savoirs fondamentaux ;
- prévention de la difficulté et du décrochage scolaire ;
- l'ouverture culturelle ;
- le développement des compétences psychosociales, notamment la prévention du harcèlement et des discriminations ;
- le lien école-famille.



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CÔTE-D'OR



Collège Henri Berger de Fontaine-Française

En route vers l'autonomie

Financement : 18 227 €

Avec le projet « En route vers l'autonomie », le collège souhaite travailler sur l'éloignement rural et la rupture collège-maison à l'aide d'outils sur l'autonomie des élèves et la posture des adultes de l'équipe éducative.

Le collège souhaite également aménager une salle autonome pour les élèves afin de les faire travailler autrement et surtout progresser dans les apprentissages, en autonomie. ■

NIÈVRE



Lycée Romain Rolland à Clamecy

E3D l'élève, acteur de son environnement et de ses apprentissages

Financement : 35 365 €

Avec le projet « E3D, l'élève, acteur de son environnement et de ses apprentissages », le lycée souhaite renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'établissement et au territoire, tout en développant la coopération et le mentorat entre élèves. Le projet s'inscrit ainsi sur plusieurs années afin de pouvoir constater une évolution dans les pratiques pédagogiques et dans l'investissement et l'autonomie des élèves. ■

SAÔNE-ET-LOIRE



Collège des Épontôts à Montcenis

Takadire, takalire, takaécrire

Financement : 52 604 €

Avec le projet « Takadire, Takalire, Takaécrire », le collège souhaite reconstruire l'identité et le fonctionnement du réseau d'éducation prioritaire (REP) par le développement d'une culture commune : fédérer, partager, mutualiser, améliorer la maîtrise de la langue française orale et écrite des élèves, développer une culture littéraire commune... ■

YONNE



École primaire de Vergigny

Renforcer la liaison école-famille. Continuité des apprentissages fondamentaux : de l'école à la maison

Financement : 4 919 €

Avec le projet « Renforcer la liaison école-famille. Continuité des apprentissages fondamentaux : de l'école à la maison », l'école souhaite renforcer la liaison école-famille pour permettre la continuité des apprentissages fondamentaux de l'école à la maison à la fois en mathématiques et en lecture. ■





5.

SOUTENIR LES DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES

5 SOUTENIR LES DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES

L'ESSENTIEL

Soutenir le développement professionnel des personnels, notamment des enseignants et améliorer le recrutement pour répondre aux besoins avec

- L'E AFC pour assurer la formation continue des personnels ;
- Rejoindre l'éducation nationale, un portail unique au service du recrutement.

FORMER LES PROFESSEURS EN CONTINU

La formation continue représente un levier essentiel pour permettre à tous les personnels de développer leurs compétences professionnelles. Elle accompagne les politiques éducatives et permet à chacun de se préparer aux évolutions des métiers, de soutenir sa mobilité ou de s'adapter à de nouvelles fonctions.

La politique académique de formation des personnels, mise en œuvre par l'école académique de la formation continue (E AFC) a pour objectif de :

- structurer et enrichir l'offre de formation continue sur l'ensemble du territoire ;
- mieux assurer le continuum de formation, à l'issue de la formation initiale, en partenariat avec l'INSPE ;
- permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue de qualité, tout au long de leur carrière, en proximité et à l'écoute de leurs besoins.

→ Bilan 2023 – 2024

La gouvernance de l'E AFC est assurée par la réunion annuelle du conseil d'école, du conseil académique de la formation et des représentants des personnels. En 2023-2024, des groupes de travail ont été mis en œuvre pour mieux répondre aux besoins et améliorer la qualité de la formation.

L'E AFC a su mieux communiquer sur l'offre de formation en la publiant dès la rentrée sous forme de catalogues, consultables en ligne ou téléchargeables.

L'E AFC a conçu et animé de nouvelles actions de formation transversale : par exemple sur l'éthique du formateur, le tutorat ou encore l'ingénierie de formation à distance. Le séminaire académique de la formation (5 et 6 mars 2024) a rassemblé les prescripteurs, les formateurs et les ingénieurs de formation autour d'un programme sur l'andragogie, la collecte des besoins, l'évaluation des formations ou les techniques d'animation. À cette occasion, les pilotes ont pu échanger avec les formateurs et les ingénieurs de formation sur le bilan de l'année écoulée et se projeter sur la suivante.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Les professeurs néo-contractuels bénéficient d'un dispositif renforcé d'accompagnement et de formation composé d'un parcours de formation à distance, d'une formation en présentiel et d'un stage d'immersion en école ou en établissement.

Pour le premier degré, chaque IA-DASEN a piloté le dispositif dans son département.

Pour le second degré, l'EAFc a piloté le dispositif, a conçu la formation à distance et en présentiel ainsi que le journal de bord proposé pour le stage. Les inspecteurs pilotent les formations disciplinaires ou métier (CPE).

Ce dispositif a permis d'aborder un certain nombre de thèmes : l'éducation nationale en tant qu'institution et le système scolaire, les droits et les devoirs des personnels d'éducation et d'enseignement, les valeurs de la République, le contexte d'exercice (école ou établissement), le rôle de l'enseignant, la pédagogie, les besoins des élèves, etc.

Un dispositif décliné dans chaque département pour le premier degré

10 jours de formation en présentiel, 4 jours de formation à distance (parcours m@gistère national), 14 jours de stage d'immersion et d'observation auprès de maîtres d'accueil temporaire (MAT) ou de maîtres formateurs (PEMF) avec journées d'analyse et de retours d'expérience (avec des conseillers pédagogiques).

En 2023-24 : selon les besoins, maintien de temps d'immersion et d'observation (MAT, PEMF), accompagnement individualisé par des conseillers pédagogiques, 3 jours de formation et des animations pédagogiques (18 heures).

Un dispositif académique pour le second degré

18,5 heures de formation à distance avec des tests d'auto-positionnement pour chacun des modules de ce parcours, 3 jours de formation transversale conçue et animée par l'EAFc, 4 journées et demie de stage d'immersion en établissement, avec l'encadrement d'un référent de stage.

En 2024-25 : la formation des professeurs contractuels se poursuivra par des classes virtuelles thématiques répondant aux besoins exprimés par les stagiaires, des formations disciplinaires ainsi qu'un tutorat par un professeur expérimenté.

Les acteurs du dispositif d'accompagnement et de formation :

Ce dispositif d'accompagnement et de formation associe donc tous les acteurs et notamment les cadres que sont les inspecteurs et les chefs d'établissement.

Les inspecteurs des disciplines concernées piloteront les formations disciplinaires.

Les personnels de direction ont été étroitement associés à la mise en œuvre du dispositif. Pour le stage d'immersion, 67 chefs d'établissement se sont portés volontaires pour accueillir un ou plusieurs contractuels.

Enfin, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation à laquelle 100 % des contractuels ont répondu. Le bilan est très satisfaisant avec des pistes d'amélioration pour le renforcer et développer encore davantage les éléments qui facilitent la prise de poste.

Les enjeux pour 2024-2025

Renforcer la mise en œuvre du remplacement de courte durée : développement de formations hors face-à-face pédagogique, hybridation des formations, en partie à distance, anticipation de l'organisation de la formation pour informer les chefs d'établissement au moins 3 semaines à l'avance. Ce délai vise à faciliter l'organisation du remplacement de courte durée.

— REJOINDRE L'ÉDUCATION NATIONALE ! UN PORTAIL UNIQUE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ DU RECRUTEMENT

Afin de répondre aux enjeux prioritaires de recrutement qui sont les nôtres, le ministère a ouvert son propre portail : « Rejoindre l'éducation nationale ».

Associé à une plateforme de gestion « Virtuo-recrutement » pour les gestionnaires en ressources humaines, il vise à améliorer l'expérience des candidats au recrutement et participe à la professionnalisation de la fonction RH souhaitée par le ministère et par notre académie.

Cette solution, au service de l'efficacité du recrutement, constitue un outil indispensable pour améliorer le processus de recrutement hors concours (et hors campagnes de mobilité interne) et concrétiser une véritable « promesse employeur ».

Une première version déployée depuis le 2 avril permet d'accompagner les recrutements, de la candidature à l'intégration du dossier dans les services d'information pour les ressources humaines (SIRH). Ces recrutements s'entendent hors concours et hors campagnes de mobilité pilotées par l'administration.

Le portail est ouvert au grand public sous l'appellation « Rejoindre l'éducation nationale ». Il permet aux candidats de postuler, de suivre le traitement de leur dossier et d'échanger avec l'administration recruteuse. Il apporte une véritable plus-value en matière de relation à l'utilisateur.

Point d'entrée à terme du recrutement toutes modalités, le portail « Rejoindre l'éducation nationale » témoigne de la qualité de service offert au grand public à travers l'individualisation de la relation RH.

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie



Portail
« Rejoindre l'éducation nationale »







www.ac-dijon.fr

Contact presse

**Delphine MAUERHAN
Directrice de la communication
Service communication**

06 46 84 04 79

presse@ac-dijon.fr

